

COMMUNE DE THOARD

Mise en séparatif de la rue de la Grande débauche à Thoard (action A-18)

La commune de THOARD, a réalisé en 2017 des travaux techniquement complexes concernant l'ensemble des réseaux humides et secs dans le centre ancien du village. La création d'un réseau séparatif a permis de supprimer dans ce secteur les entrées d'eaux parasites dans le réseau d'égouts et donc de réduire les dysfonctionnements sur la nouvelle station d'épuration, inaugurée en 2015. Le coût total des travaux s'est élevé à 353 007.00 € HT. Ils ont été financés par l'Agence de l'eau (11.05 %), l'Etat (DETR 46.74 %) et la Commune (42.21 %).



COMMUNE DE VERDACHES

Réalisation du schéma directeur d'adduction en eau potable de la commune de Verdaches (action B3-5)

La commune de Verdaches a achevé en 2018 son schéma directeur d'eau potable. Ce document est important car il permet de prioriser et planifier les futurs travaux notamment en matière de sécurisation de la ressource en eau potable. Cette étude a coûté 17 140.00 € HT et a été subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et le Département. La Commune a pris en charge 20 % du coût.

www.smableone.fr

Plus de détails sur le SMAB, le Contrat de Rivière, les actualités, une galerie photos...

CONCOURS PHOTOS 2018

Pour la 3^{ème} année, le CPIE et le SMAB ont lancé le concours photos 2018 «Ma rivière en image». Comme en 2017, 10 habitants des vallées des Duyes, du Bès et de la Bléone y ont participé. Les 25 photos candidates ont été projetées lors de l'exposition «Rivières en fête !» organisée à Barles en novembre 2018. Le jury a choisi 5 photos lauréates. Vous les trouverez ci-dessous et en première de couverture. Un grand merci à tous les participants !



SMAB

Aménagement du seuil du Grand Pont sur la Bléone (action B1-8)

Après deux ans de travaux, c'est fait, le chantier d'aménagement du seuil du Grand Pont à Digne-les-Bains est terminé !

En 2018, le groupement d'entreprises Cosepi - Eiffage - Minetto - Freyssinet a réalisé :

- L'abaissement de 5 des 6 arches du pont pour atteindre la cote de 589 m (une arche avait déjà été abaissée à la cote par la CC3V en 2010).
- L'enfouissement des deux conduites d'eau potable à près de 5 m sous le niveau de la rivière.
- Le confortement de 100 m de digue le long de l'office du tourisme.
- Le réaménagement de la prise d'eau du canal des Sièyes.

Pour mémoire, ces travaux, comme ceux à venir sur le seuil des CFP, visent la gestion intégrée du risque d'inondation du centre-ville de Digne-les-Bains (par le rétablissement de la continuité sédimentaire) et la restauration de la continuité biologique de la Bléone.

Le coût total des travaux est arrêté à la somme de 1 654 423.87 € HT. L'opération est subventionnée par l'Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (40%) et par l'Agence de l'Eau (37%). L'autofinancement est assuré par la Communauté d'Agglomération PAA et la Ville de Digne-les-Bains.



SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE LA BLÉONE

Le pays des sources



BULLETIN DE LIAISON
2018 • N°7



Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone - Avenue Arthur Roux - 04 350 MALLJAI
Tél/Fax : 04.92.34.59.15 - www.smableone.fr

Directeur de publication : Alexandre VARCIN • Rédaction : Caroline SAVOYAT
Crédit photos : Crédit photos : Always Photo, ©TDR photo Brigitte AILLAUD, Communes de Thoard, Jean Louis MILLE, les photos de Marie No (couverture) • Impression : Pigment-Noir à Digne-les-Bains
Contacts : SMAB < smableone@orange.fr > - Contrat de rivière < contrat.bleone@orange.fr >



ÉDITORIAL

par Alexandre VARCIN, Président du SMAB et du Comité de Rivière

2018, une année de grands travaux et riche en projets

Après une modification statutaire menée tambour battant au dernier semestre 2017, le SMAB a obtenu ses nouveaux statuts le 29 décembre 2017. Ils lui ont permis d'accueillir la Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » (PAA) comme nouvel adhérent tout en conservant ses membres historiques ; à savoir 23 communes de la vallée et le Département des Alpes de Haute-Provence.

Avec l'entrée en vigueur de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la collaboration avec PAA est cruciale puisque beaucoup d'actions, menées jusqu'alors par le SMAB pour le compte des Communes, relèvent désormais de cette compétence. Le Syndicat peut donc sereinement poursuivre son action au service des collectivités du territoire.

Le travail de rapprochement avec le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) se précise et d'importantes orientations ont été prises en fin d'année 2018. Elles devraient se traduire en décisions politiques en tout début d'année 2019 car tous les intervenants territoriaux sont mobilisés et bien conscients des enjeux.

Côté Contrat de Rivière, l'important chantier d'aménagement du seuil du Grand Pont à Digne-les-Bains est terminé. Les nombreux orages survenus cet été ont complexifié les différentes phases de travaux mais c'est avec satisfaction que nous avons pu achever cette action majeure.

Les autres maîtres d'ouvrage ont également œuvré avec beaucoup de volonté et de détermination pour achever ou débiter des actions malgré des financements en baisse et des réformes successives qui interrogent sans cesse les compétences de nos collectivités. Le bilan mi-parcours du contrat est en cours de finalisation mais je suis très heureux de vous informer que près de 70 % des 114 actions inscrites en 1^{ère} phase du Contrat sont achevées ou en cours de réalisation. Ce sont déjà près de 6,5 millions d'€ qui ont été investis sur le territoire.

Encore merci à tous pour votre mobilisation et votre engagement à nos côtés pour la réussite de ce 1^{er} Contrat de Rivière sur la Bléone et ses affluents !



2019, une année charnière

La seconde phase du Contrat de Rivière devrait être signée dans l'année. Elle portera finalement sur la période 2019-2021. Le SMAB a contacté l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour établir un programme d'actions prévisionnel. Les discussions sont en cours avec nos partenaires financiers habituels (Agence de l'Eau, Région et Département). Malheureusement, à ce jour, les nouvelles ne sont pas bonnes pour le financement des actions liées à la gestion du risque d'inondation puisque plus aucune subvention n'est mobilisable auprès de ces organismes. Pour le reste des actions, les aides devraient globalement être maintenues ou être plus faiblement impactées. L'entrée en vigueur du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau viendra lui aussi modifier la forme et le contenu de la contractualisation. Le Comité de Rivière, qui n'a pas été réuni en 2018, le sera au cours du 1^{er} semestre 2019 pour travailler sur cette 2nd phase du Contrat.

En tout début d'année 2019, l'équipe du SMAB va se renforcer avec l'embauche d'un (ou d'une) chargé(e) de mission en hydraulique et en hydromorphologie. Cette embauche permettra de consolider les compétences du Syndicat pour mieux répondre aux attentes des membres notamment en matière de gestion, de surveillance et d'exploitation des digues.

En lien avec ce recrutement et le rapprochement avec le SMDBA, le SMAB déménagera dans le courant de l'année. Des locaux viennent tout juste d'être acquis dans l'immeuble de la Gineste à Digne-les-Bains. La surface de près de 300 m² permettra d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, toute l'équipe administrative et technique ainsi que les élus et les autres partenaires pour les différentes réunions à organiser.

En 2019, le rapprochement avec le SMDBA devrait rentrer dans une phase concrète avec les délibérations concordantes des deux structures. L'objectif étant que la structure soit opérationnelle le 1^{er} janvier 2020. Les Communautés de Communes et d'Agglomération actuellement membres devront également statuer en tout début d'année sur les modalités de collaboration avec le syndicat et sur le territoire dont elles souhaitent confier la gestion au Syndicat.

Une demande de labellisation en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) pour la nouvelle structure sera établie en début d'année 2019. Cette labellisation sera, pour le syndicat, une reconnaissance particulière au regard de son périmètre d'intervention et des missions spécifiques qu'il exerce, conformément au code de l'environnement.

COMMUNE DU VERNET

Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau du Vernet (action A-20)

La Commune du Vernet a réalisé en 2018, d'importants travaux sur son réseau d'eaux usées. L'objectif était de réduire les entrées d'eaux parasites dans les égouts en perspective du remplacement de l'actuelle station d'épuration dont la mise en service date de 1972. Ces travaux d'un coût d'environ 200 000.00 € HT ont été cofinancés par l'Agence de l'Eau, le Département et la Commune.

SMAB

Arasement complet du seuil du pont des Chemins de Fer de Provence (action B1-9)

Le SMAB poursuit le travail d'envergure visant au rétablissement des continuités écologiques sur la Bléone. Après le seuil du Grand Pont (voir encadré page suivante), il a engagé en 2018, les études préparatoires aux travaux d'arasement du seuil du pont des Chemins de Fer de Provence (CFP).

Les travaux consisteront à retirer entièrement les enrochements bétonnés formant le seuil actuel. Au préalable, pour accompagner l'abaissement important du lit qui est attendu en amont du seuil :

- les digues situées en amont rive gauche seront confortées sur plus de 2 km,
- les appuis du pont ferré dans la rivière devront être consolidés,
- la prise d'eau du canal de Gaubert devra être réaménagée pour assurer le fonctionnement de ce canal majeur pour l'activité agricole de la basse vallée.

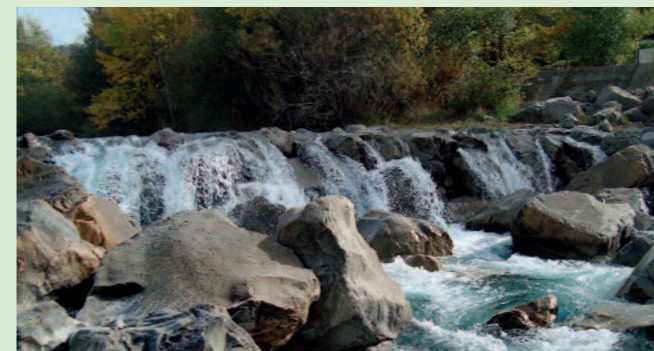
Dans cette opération, le SMAB intervient pour le compte :

- de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) ; gestionnaire des digues de rive gauche depuis l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI,
- de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (service des CFP) ; propriétaire du pont et gestionnaire du seuil.

Un travail de coordination est en cours avec la DIRMED qui est propriétaire des enrochements situés en rive droite et qui doivent également être confortés.

Les travaux, estimés à 3 millions d'€ TTC sont financés par l'Agence de l'Eau (48 %) et potentiellement par l'Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (50%).

Si le cofinancement européen est confirmé avant la fin du 1^{er} semestre 2019, une première phase de travaux sera lancée en juillet.



SMAB

Travaux de gestion des ruissellements de versants en rive gauche du torrent de l'Aiguebelle à Esclangon – Commune de la Javie (action B2-14)

Le SMAB a réalisé, à l'automne 2016, des travaux de gestion des ruissellements de versant au niveau du hameau d'Esclangon pour le compte de la Commune de la Javie. Il s'agissait de créer un chenal permettant de concentrer les eaux et ainsi éviter l'inondation de plusieurs habitations. Ces travaux d'un coût total de 13 815.35 € HT ont été subventionnés à 30 % par le Département. Le reste des dépenses a été pris en charge par la Commune de la Javie.



PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION (PAA)

Festival Inventerre « L'eau, cœur de nos vies »

Entre le 2 et le 7 octobre 2018, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) a organisé la 7^{ème} édition du festival Inventerre sur le thème de l'eau. Les 5 jours de manifestations ont attiré près de 2 200 personnes. Des invités de marque (Cyril Dion, Hubert Reeves et Yves Paccalet) se sont joints aux intervenants et organisateurs locaux pour proposer 5 projections filmiques, 15 conférences, 5 expositions et 10 balades au fil de l'eau. Le festival a réuni une vingtaine de partenaires institutionnels, scientifiques et culturels.

Le coût total de l'événement a été arrêté à la somme de 45 676.00 €. Le festival a été financé à 80 % par les crédits d'État « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », PAA apportant un autofinancement à hauteur de 20 %.

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Réalisation de la procédure de régularisation administrative du captage de Mallemoison (action B3-15)

Le captage d'eau potable de la Commune de Mallemoison, aménagé en 1979, se situe dans la forêt domaniale. La Commune a entrepris les études hydrogéologiques nécessaires à la régularisation administrative de l'ouvrage. Ce travail conduira notamment à la mise en place des différents périmètres de protection du prélèvement.

Le coût estimé de cette étude est de 15 000 € HT. Elle est subventionnée par l'Agence de l'Eau et le Département.

